



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 21/10/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mmes BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), ULMANN, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. DUPLA, (a procuration pour Mme THIEBLIN).

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Participation communale au SYDEC Travaux de la Rue des Charpentiers – Etalement des charges

Comme vous le savez la Commune de TARTAS a réalisé sur les années 2013 et 2014 divers travaux d'aménagement et de réhabilitation Rue des Charpentiers, ville basse.

Pour cette opération, à la demande de la Commune le SYDEC a entrepris des travaux et branchements sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

A ce titre le projet comprenait une participation de la Ville à verser au SYDEC d'un montant de 27 266,86 € dont les crédits ont été inscrits à la section d'investissement du budget principal.

Aussi dans le cadre des procédures comptables, il est proposé à notre assemblée de fixer la durée d'amortissement de cette participation à une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015_F5-DE

Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 10:55

Reçu en préfecture, le 03/11/2015 - 10:56



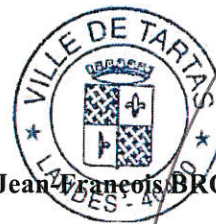
* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué (L'Etat Public) (T.T.P.)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et fixe la durée d'amortissement de cette participation à une durée de 5 ans.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES